

Délégation des responsabilités et pouvoirs concernant les modifications mineures de programmes

Programme			
Objet d'approbation	Résolution(s) requise(s)	Document(s) requis	Instance(s) ou responsable de l'approbation
Création de programme			
<ul style="list-style-type: none"> Dossier de projet de programme 	CM/CP (pour le projet) + AD (pour les cours et l'appui au projet)	Document de création de programme + annexes	SCÉ + CÉ + (CEP + CPU) + CA
Modification au plan de formation			
Modifications majeures au plan de formation			
<ul style="list-style-type: none"> Modification de programme à la suite de l'évaluation périodique ou de l'agrément Ajout ou retrait de cours obligatoires Ajout d'un profil ou d'une concentration 	CM/CP (pour la modification au plan de formation) + AD (pour les cours)	Triptyque de modification de programme + Triptyques de modification de cours + Descriptifs de cours (nouveaux cours et cours modifiés)	
			SCÉ + CÉ
			CÉ
			SCÉ + CÉ + CA
Modifications mineures au plan de formation			
<ul style="list-style-type: none"> Ajout ou retrait de cours optionnels ou d'enrichissement Retrait d'un profil ou d'une concentration 	CM/CP	Triptyque de modification de programme	DÉ
Modification au cheminement			
<ul style="list-style-type: none"> Ajout ou modification des crédits minimums pour l'inscription à un cours Déplacement d'un cours vers un autre trimestre (sans changement de traitement) 	CM/CP	Triptyque de modification de programme	DÉ

Admission et objectifs			
Objet d'approbation	Résolution(s) requise(s)	Document(s) requis	Instance(s) ou responsable de l'approbation
Modification en lien avec l'admission			
• Ouverture des admissions d'un nouveau programme	CM/CP	Document de création de programme + annexes + fiche synthèse du programme	CÉ + CA
• Déploiement d'un programme existant sur un autre campus Au préalable, discussion avec le DÉ et le VRER	CM/CP + AD	Projet (au besoin)	CÉ + CA
• Réouverture de programme Au préalable, discussion avec le DÉ et le VRER	CM/CP + AD	Projet (au besoin)	SCÉ + CÉ + CA ¹
• Suspension des admissions Au préalable, discussion avec le DÉ et le VRER	CM/CP + AD (si programme de grade)	Projet (au besoin)	CÉ + CA
• Modification aux conditions d'admission	CM/CP	Triptyque de modification de programme	VRER
• Modification aux régimes d'admission			
• Modification au contingentement			
• Modification à la gestion du contingentement	CM/CP	Triptyque de modification de programme	DÉ
Modification aux objectifs du programme			
• Modification mineure aux objectifs du programme	CM/CP	Triptyque de modification de programme	DÉ

¹ Si des modifications au programme sont nécessaires, il se pourrait que le projet doive passer par le CPU (Comité des programmes universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur) entre la CÉ et le CA.
 Décanat des études - 2 juin 2022

Cours			
Objet d'approbation	Résolution(s) requise(s)	Document(s) requis	Instance(s) ou responsable de l'approbation
Création de cours			
• Création d'un ou de nouveau(x) cours	AD	Descriptif(s) de cours	DÉ
Modification de cours			
Modifications avec impact sur le sigle			
• Modification du nombre de crédits	CM/CP (pour la modification au plan de formation) + AD (pour le/les cours)	Triptyque de modification de programme + Triptyque(s) de modification de cours + Descriptif(s) de cours	DÉ
• Modification du titre			
• Modification des objectifs ou du contenu changeant la nature ou le sens du cours			
Modifications sans impact sur le sigle			
• Modification du type de cours (régulier, recherche, stage, etc.)	AD	Triptyque(s) de modification de cours + Descriptif(s) de cours	DÉ
• Modification de préalable(s)			
• Reformulation ou correction mineure des objectifs ou du contenu			
• Modification du nombre de trimestres (durée crs)			
• Modification de la notation			

AD : Assemblée départementale

CA : Conseil d'administration

CÉ : Commission des études

CEP : Commission d'évaluation des projets de programmes

CM : Comité de module

CP : Comité de programme

CPU : Comité des programmes universitaires

DÉ : Décanat des études

SCÉ : Sous-commission des études

VRER : Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite

En cas de litige ou d'incertitude par rapport à un projet soumis à l'attention du Décanat des études, le VRER sera appelé à examiner le dossier et à formuler une décision finale.